



Le Guichet Adresse s'intègre au programme BAL

Chers utilisateurs du guichet,

Vous utilisez le Guichet Adresse pour constituer votre fichier d'adressage et nous vous remercions de votre confiance.

Le contexte réglementaire évolue. Un article de la loi 3DS (anciennement appelée loi 4D) devrait bientôt formaliser l'obligation pour toutes les communes de fournir leurs adresses dans le format standardisé Base Adresse Locale avant intégration dans la Base Adresse Nationale disponible sur le portail : <https://adresse.data.gouv.fr>.

En anticipation de cette évolution réglementaire, les acteurs de la Base Adresse Nationale - IGN, ANCT et Direction interministérielle du numérique - préparent déjà cette transition. Le contenu du Guichet Adresse, actuellement maintenu par l'IGN, entame ainsi une migration progressive vers la BAN, afin de disposer à terme d'un outil unique d'accès et de gestion : [mesadresses](#).

Ce que cela signifie pour vous :

Les fichiers d'adressage doivent être structurés suivant le format d'échange BAL défini par l'AITF, pour intégrer le dispositif BAN et répondre aux exigences de certification.

Les fonctionnalités de la dernière version du Guichet Adresse (V3.3) permettent de générer un fichier structuré de vos données au format BAL prêt à être versé dans la BAN.

Pour effectuer le transfert de vos adresses, voici quelques consignes à appliquer avant la fermeture du guichet prévue en avril 2022.

- **Cas 1 : Votre projet d'adressage est terminé :**

Vous n'avez pas à refaire le travail de saisie ! En tant que responsable de l'adressage, vous devez réactiver votre session et vérifier le contenu du fichier d'adresses de votre territoire. La validation vaudra génération du fichier BAL et sa publication dans la BAN.

- **Cas 2 : Votre projet d'adressage est en cours :**

Vous devez finaliser votre fichier d'adressage **avant avril 2022**. Le processus de certification final génèrera le fichier BAL et son intégration dans la BAN.

Ce nouveau dispositif est documenté sur le [Guichet Adresse](#). Pour toute question ou accompagnement dans la démarche, merci de contacter vos interlocuteurs à l'IGN.

L'équipe Base Adresse Nationale

IGN

Contactez-nous

